



Association pour le développement de l'informatique juridique
siège social : ADBS 25, rue Claude Tillier 75 012 PARIS
[http:// www.adij.fr](http://www.adij.fr)

RAPPORT D'ACTIVITE 2015

LES ACTIVITES PASSEES DEPUIS L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2014

Les activités de l'ADIJ ont porté principalement sur 9 secteurs :

- Les conférences des « Mardis » ;
- La réponse à la consultation de Mme la secrétaire d'Etat au Numérique sur le projet de loi numérique ;
- La participation au programme *Open law / Le droit ouvert* ;
- La rénovation du site www.adij.fr ;
- La stratégie vidéo de l'ADIJ ;
- Les ateliers ;
- Les publications ;
- Les sessions d'orientation des étudiants en M2 Droit et technologies ;
- Les partenariats.

1) Les conférences des « Mardis » :

L'ADIJ a organisé en 2015 cinq conférences dites des « mardis » :

- **15 janvier : « Objets connectés : enjeux juridiques »** par Karima Ben Abdelmalek et la Section jeunes ;
- **3 février : « Les enjeux de l'ouverture des données publiques »** par l'atelier « Gouvernement ouvert » de Danièle Véret ;
- **17 septembre : « Impression en 3D, enjeux juridiques et perspectives »** par Sophie Soubelet-Caroit ;
- **20 octobre : « La protection des données à caractère personnel : comprendre les réponses apportées par le règlement européen aux défis du numérique »** par Nathalie Metallinos et l'atelier « Protection des données personnelles » en partenariat avec la DILA ;
- **26 novembre : « Plateformes collaboratives : impacts et enjeux juridiques »**, conférence annuelle de la Section Jeunes organisée et animée par Karima Ben Abdelmalek .

2) La réponse à la consultation de Mme la secrétaire d'Etat au Numérique sur le projet de loi numérique :

Mme Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat au Numérique, a associé l'ADIJ à la consultation ouverte sur l'ambition numérique de la France, dans la perspective notamment du projet de loi en préparation sur le numérique.

Pour mémoire, les trois principaux thèmes du projet concernent l'ADIJ, qu'il s'agisse de :

- 1) « L'innovation dans l'économie numérique » dans le contexte de l'Open Data, avec des règles permettant de tirer le meilleur parti de l'économie de la donnée d'intérêt général, et de la donnée juridique en particulier
- 2) « La loyauté dans l'environnement numérique » avec l'inscription dans la loi du principe de la neutralité des réseaux, et plus précisément de la loyauté des plateformes ;
- 3) « La confiance dans l'économie numérique » avec le renforcement de la protection des droits fondamentaux face à l'utilisation des données personnelles à des fins industrielles et commerciales dans le contexte du Big Data.

L'ADIJ a apporté sa contribution sur 3 thèmes :

- 1) « Entreprise et numérique », par Fabien Waechter en collaboration avec le Cercle Montesquieu, contribution manifestant notamment un intérêt particulier pour le sujet de la donnée publique juridique et de l'ouverture à tous de l'accès à la jurisprudence, une donnée à fort potentiel essentiel.
- 2) « Protection des données personnelles », avec la contribution de l'atelier ADIJ de Nathalie Metallinos alertant principalement sur le problème de la ré-identification de données personnelles anonymisées, du fait de la disponibilité accrue des données et de l'accroissement exponentiel des capacités de traitement et de croisement de ces données.
- 3) « Cyber délinquance » avec la contribution de l'atelier de Myriam Quémener, qui a fait des propositions sur la base du rapport du magistrat Marc Robert intitulé « Protéger les Internautes, rapport sur la cybercriminalité » et comportant des préconisations en matière de lutte contre les infractions utilisant les nouveaux systèmes d'information et principalement Internet.

3) La participation au programme « OpenLaw/ Le droit ouvert » :

L'ADIJ a participé activement aux travaux engagés par la DILA (direction de l'information légale et administrative) dans le cadre du programme Open law / Le droit ouvert : il s'agit d'un programme d'innovation collaborative qui a pour objet de promouvoir les meilleures pratiques de réutilisation des données juridiques nationales et européennes proposées en Open Data. Ces travaux se poursuivront en 2016 (voir ci-dessous).

4) La rénovation du site www.adij.fr :

Après d'importants travaux de rénovation, le site de l'ADIJ a réouvert le 26 novembre. Karima Ben Abdelmalek a piloté l'opération en collaboration avec Miroslav Kurdov (Prix ADIJ 2012) et Christophe Larvor (Lexbase) : les principaux objectifs étaient notamment d'améliorer la navigation, de solutionner le problème de lenteur, de faciliter la mise à jour et de réparer les liens cassés.

La V2 interviendra ultérieurement, notamment pour permettre le transfert direct de nos annonces sur les réseaux sociaux.

La V3 comportera un guide, qui reste à rédiger, pour les utilisateurs de WordPress.

Restera à réaliser une *Newsletter* en ligne et en push, avec le comité des publications.

5) La stratégie vidéo de l'ADIJ :

L'ADIJ a entrepris de développer la communication sur ses objectifs et ses activités par la réalisation et la mise en ligne de vidéos de ses travaux. Ainsi, un premier tournage de courtes vidéos a été réalisé a posteriori sur la base de la conférence du 3 février sur « Les enjeux de l'ouverture des données publiques dans le contexte de l'Open Data », par l'atelier « Gouvernement ouvert » de Danièle Véret. D'autres vidéos seront réalisées et mises en ligne sur le site.

Il est convenu que les conférences de l'ADIJ doivent néanmoins continuer à se tenir en public.

6) Les ateliers :

Les ateliers les plus sollicités par l'actualité législative ont été :

- L'atelier « Protection des données personnelles : pratique, enjeux et perspectives » animé par Nathalie Métallinos et Elise Debies ;
- L'atelier « Les nouvelles technologies en droit public » animé par Danièle Véret qui est devenu l'atelier « Gouvernement ouvert » en se concentrant sur la réutilisation des données publiques ;
- L'atelier « Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information, enjeux, mise en œuvre et perspectives » animé par Sophie Soubelet-Caroit;
- L'atelier « Cybercriminalité » animé par Myriam Quémener, Avocat Général à la Cour d'appel de Versailles.

7) Les publications :

L'ADIJ a continué à publier dans la tribune juridique de la revue Archimag :

N° de février : article de Thomas St Aubin sur le mouvement Open Law.

N° de juin : « La clause attributive de compétence du contrat Facebook jugée abusive » par Lexbase.

N° de septembre : « Neutralité et loyauté des plateformes numériques » par Lexbase.

N° de novembre « Invalidation du Safe Harbor : et après ? » par Nathalie Metallinos

8) Les sessions d'orientation des étudiants en M2 Droit et technologies :

A noter l'intensification du partenariat avec Paris V et le M2 Droit des activités numériques pour l'envoi de rédacteurs aux conférences des « mardis » de l'ADIJ et l'organisation d'une session d'orientation unique dans les locaux de Paris V à Montparnasse, ouverte aux masters des autres universités (Paris X-Nanterre etc.)

9) Les partenariats :

De nouveaux projets de manifestation commune sont en préparation avec certains de nos partenaires :

- DGRI pour de nouvelles journées franco-allemandes ;
- ICOMP (Initiative for a Competitive Online Marketplace) et le Cercle Montesquieu ;
- Chambre départementale des Huissiers de Paris ;
- AFCDP (Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel - Correspondants Informatique et Libertés).

L'ADIJ se propose d'organiser des rendez-vous mensuels de démarchage de nouveaux partenaires potentiels.

LE PRIX ADIJ Christian-Hazard 2015

- Comme chaque année, l'ADIJ a souhaité récompenser de belles initiatives de jeunes, dont l'activité sur le web est particulièrement remarquée, sérieuse et régulière : site web, compte Twitter, Facebook, blog etc, portant évidemment sur le droit des technologies de l'information et de la communication.

- Le Jury chargé de désigner le lauréat 2015 était composé de ses prédécesseurs : Paul Nicoud et Mathieu Guiraud (lauréats 2014), Mathieu Escande (lauréat 2013), Miroslav Kurdov (lauréat 2012), Julien Le Clainche (lauréat 2011), François Guy (lauréat 2010), Frédéric Glaize (lauréat 2009), Ronan Hardoin (lauréat 2008), Cédric Manara (lauréat 2007), Benoit Tabaka (lauréat 2006), Karima Ben Abdelmalek (lauréate 2005) ainsi que Xavier Strubel et Jean Gasnault (lauréats 1987).
- Le Prix ADIJ *Christian Hazard* récompense cette année **Vincent Gorlier** pour son blog « **LexWeb, le Magazine du Droit Numérique** » www.lexweb.fr
- La remise du prix par nos deux éditeurs partenaires (Lexbase et Transactive – Thomson Reuters) a eu lieu à l'issue l'Assemblée Générale annuelle, le 1^o décembre 2015.
- Le bureau de l'ADIJ remercie la section Jeunes pour la pré-sélection et les membres du Jury pour la sélection du lauréat, ainsi que Transactive – Thomson Reuters et les éditions Lexbase qui lui ont offert et remis le prix.

LES ACTIVITES PREVUES POUR 2016

- **En janvier**, conférence organisée par l'atelier « Objets connectés » animé par Karima Ben Abdelmalek.
- **Sont en attente d'une date** qui convienne à tous les journées franco-allemandes ADIJ-DGRI à Cologne, sur la la sécurité des systèmes d'information (Cyber crime/guerre et attaques informatiques par des services secrets étrangers, droit d'ingérence, obligations et responsabilité des entreprises etc...) avec Myriam Quémener.
- **Le 14 octobre** colloque dans la Grand'Chambre de la Cour de cassation et en partenariat avec celle-ci, sur le thème de « La donnée de Justice dans le contexte de l'Open Data » (Données personnelles (anonymisation) mais aussi avis, rapports et autres décisions portés à la connaissance du public par la Cour, dans le cadre de la modernisation de sa communication) ;
- **Le 24 et 25 Novembre**, dans l'auditorium de Thomson Reuters, se tiendra l'édition 2016 des Journées Européennes d'Informatique

- Juridique sur le bilan du programme « **Open Law/Le droit ouvert** » ;
- Auparavant, tout au long de l'année 2016, l'ADIJ sera partenaire de la DILA dans le volet de ce programme consacré à l'étude de « **La nouvelle économie numérique du Droit, les métiers, les services et les pratiques juridiques de demain** ». Il s'agira, à travers plusieurs rencontres, de réfléchir à l'exercice, à la place et aux pratiques entourant le droit dans notre société numérique ».
 - Les nouveaux métiers : l'avocat, le notaire, l'huissier du futur, les e-juristes, les starts-up juridiques, les Legal tech, les entreprises de l'information juridique et le futur marché numérique du droit (déontologie, formation, partenariats, financements) ;
 - Les nouveaux services : service public de la donnée juridique et services créateurs de valeur autour des biens communs du numérique ;
 - Les nouvelles pratiques (E Justice) : nouveaux accès au droit (co-rédaction législative, co-création de la norme), dématérialisation des procédures et tribunal du futur.